

L'obtention de la qualité d'artisan et d'artisan d'art

Chef d'entreprise :
*formation, qualification,
emploi*

**La CMA vous délivre la
qualité d'artisan ou
d'artisan d'art**



► **Contacts**

Service CFE / RM

• Toulouse
05 61 10 47 24
lrodriguez@cm-toulouse.fr

05 61 10 47 27
vcrouzet@cm-toulouse.fr

• Saint-Gaudens
05 61 89 99 87
cdufour@cm-toulouse.fr



www.cm-toulouse.fr

► **Objectif**

Valoriser les chefs d'entreprise en leur permettant de se prévaloir de la qualité d'artisan ou d'artisan d'art.

► **Bénéficiaires**

Tout chef d'entreprise inscrit au répertoire des métiers qui justifie :

- d'un CAP ou d'un diplôme équivalent,
- ou de 6 ans d'immatriculation au répertoire des métiers dans le métier exercé ou un métier connexe.

► **Prestation**

La CMA vous informe sur :

- les conditions d'obtention de la qualité d'artisan ou d'artisan d'art et réalise gratuitement l'inscription.

La CMA vous délivre :

- l'extrait d'immatriculation portant le titre d'artisan ou d'artisan d'art,
- les supports de promotion commerciale : logos et affiches.

► **Modalités**

Lieu : à Toulouse ou à Saint-Gaudens.

Par courrier ou par Internet.

► **Références**

Au 1 janvier 2010 :

- 12 048 titres de la qualité d'artisan délivrés,
- 245 titres de la qualité d'artisan d'art délivrés.